Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Bluffeurs ou criminels

C'est M. F. Chatteleyn qui fut chargé de jeter la poudre aux yeux des électeurs en leur expliquant, à l'aide de belles phrases que le coffre-fort municipal est complètement plein de louis d'or.

Il se mit aussitôt à l'œuvre, et composa le rapport suivant qu'il lira, ce soir, en séance du Conseil.

« Messieurs, le budget de 1906 s'est soldé par un excédent comme ceux que la majorité républicaine a votés depuis qu'elle a pris en 1902 la responsabilité des intérêts municipaux.

» Cette constatation n'empêchera pas sans doute les porte-paroles de la minorité collectiviste de décrier l'œuvre de la majorité et de déprécier la situation financière de la ville.

» Nous n'attendons de nos adversaires aucune justice, mais les résultats parlent pour nous. Non seulement l'ère des déficits a pris fin, mais, sans charges nouvelles pour les contribuables, nous avons pu rétablir l'ordre dans les finances, donner au budget l'élasticité nécessaire, transformer la situation de l'assistance publique, assurer l'embellissement de la ville, achever et créer des jardins et des squares, élever des monuments qui seront l'ornement de la cité et l'orgueil des roubaisiens, mettre enfin notre ville de Roubaix au premier plan des villes de France par la hardiesse des transformations qui s'y opèrent.

» Cette œuvre, quoi qu'il arrive, proclamera que vous avez su, tout en maintenant les privilèges de l'économie la plus sévère, voir et faire grand, dans l'ordre social surtout qui a toujours dominé vos préoccupations, mais sans oublier de satisfaire le goût qu'une démocratie intelligente n'a jamais manqué d'avoir pour les œuvres édilitaires qui affirment sa grandeur, son amour de l'art et son désir de beauté.

» Le compte administratif se solde, ainsi que vous le savez, par un excédent de 647,463 fr. 12 qui reçoit son emploi dans le budget supplémentaire. M. l'adjoint aux finances avec sa précision et sa clarté habituelles vous a donné, lors de notre dernière séance, relativement à ce compte des explications sur lesquelles je crois inutile de revenir. Je vous demanderai seulement d'en retenir, pour vous et vos successeurs quels qu'ils puissent être, les conseils de prudence qu'il nous a donnés relativement à l'augmentation des dépenses anciennes et à la création de nouvelles dépenses. C'est là ainsi que l'a très bien dit M. Sayet, le fléau des budgets de notre pays, et, pour ce qui concerne notre petite patrie nous devons veiller à ce qu'il ne vienne pas détruire le bel ordre de nos finances. »

M. Chatteleyn possède un beau style, il s'exprime élégamment et ne manque pas d'une certaine audace.

Sans charges pour les contribuables, déclare-t-il, nous avons pu rétablir ceci, transformer cela, achever et créer telles autres choses.

Vraiment ! mais depuis l'arrivée des réactionnaires à la mairie, les centimes additionnels n'ont pas cessé de croître.

Nous reviendrons sur ce rapport qui semble un défi lancé à la population roubaisienne par le dernier élu de Roubaix, mais nous tenons à faire constater combien les membres de la municipalité et de la majorité sont bluffeurs.

Ils ont de l'argent, disent-ils. Alors pourquoi le service de la répurgation est-il si mal assuré ?

Ils ont de l'argent, alors pourquoi, par économie, n'arrosent-ils pas les rues ?

Ils ont de l'argent, alors pourquoi délaissent-ils le service de la voirie au point que jamais on ne vit rues aussi sales.

Ils ont de l'argent, alors pourquoi le pavé est-il si mauvais et les trottoirs si mal entretenus.

Ils ont de l'argent, alors pourquoi la ville est-elle un foyer de pestilence.

Bluffeurs ou criminels, nos administrateurs ont le choix.

R. L.

Au bureau de malfaisance

Alors que la population toute entière donne des marques de sympathie aux tisseurs qui luttent pour empêcher les patrons rapaces de diminuer les salaires des ouvriers, les administrateurs du bureau dit de bienfaisance se mettent avec les affameurs et viennent pour la deuxième fois de refuser du pain aux ouvriers.

Cédez ou mourez de faim, braves gens, le bureau dit de bienfaisance vous ferme ses portes jusqu'au jour où vous irez supplier M. Ternynck de vous ouvrir les siennes.

Mercredi dans l'après-midi, quelques tisseurs s'étant rendus au bureau de bienfaisance, rencontrèrent dans cet établissement peu hospitalier un certain M. Caquant, administrateur, flanqué d'un larbin chargé d'aller faire des enquêtes sur les malheureux obligés d'avoir recours à la boutique de la rue Pellart.

Ces messieurs connaissaient le résultat du vote émis le matin par les ouvriers et entrèrent dans une colère rouge en les apercevant.

Aucune épithète ne leur fut épargnée. On leur reprocha de vouloir la grève à outrance et on les traita presque de fainéants.

Insulter des malheureux qui ne peuvent se défendre, et pour cause, n'a jamais été regardé comme un acte de bravoure, au contraire, et la conduite de M. l'administrateur sera très sévèrement blâmée par tous.

Le drame au revolver

Nous avons dit hier qu'un mouleur, nommé Alfred Vanpeymbrouck, avait tenté de tuer son ex-femme, Marie Dhondt en tirant sur elle un coup de revolver.

Il a déclaré au commissaire avoir agi sous l'influence de l'ivresse, mais tous les témoins s'accordent pour dire qu'il n'était pas saoul.

Alfred Vanpeymbrouck a été conduit à Lille hier soir.

AU PARQUET

Interrogé par M. Vérin, juge d'instruction, il a déclaré à nouveau avoir déchargé son arme en l'air et n'avoir nullement eu l'intention de tuer sa femme. Il voulait simplement lui faire peur.

Il a essayé ensuite de rejeter son acte sur le compte de l'ivresse.

Il a été écroué aussitôt.

A TRAVERS ROUBAIX

LE DRAPEAU NOIR. — Très inquiet sur les suites de cette exhibition, craignant une révolution sanglante, un de nos plus paisibles concitoyens entrait hier dans notre bureau et après s'être bien assuré que personne ne pouvait l'entendre nous tenait à peu près ce langage.

Lorsque Ferroul eut arboré le drapeau noir à la mairie de Narbonne son arrestation fut aussitôt décidée.

Or, à Roubaix la municipalité a fait arborer un drapeau noir que depuis longtemps déjà je vois flotter tous les jours au-dessus de la porte du poste du 3e arrondissement.

Pour sûr, cela finira mal.

Après avoir rassuré notre visiteur nous primes aussitôt le car se dirigeant vers Lannoy, et quelques minutes après nous étions place Sainte-Elisabeth, en face du commissariat.

Le drapeau qui s'y trouve a peut-être été tricolore autrefois, mais nous pouvons affirmer qu'il est, à l'heure actuelle, du plus beau noir.

M. Motte ne voudra certainement pas subir le sort du maire de Narbonne, il s'empressera donc de prélever sur l'excédent de 647,463 fr. 12 annoncé par M. Chatteleyn, les quelques francs nécessaires à l'achat d'un drapeau neuf.

DEUX MACHINISTES BLESSES

Deux accidents d'une certaine gravité sont survenus à un jour d'intervalle à la fonderie de la Fosse-aux-Chênes.

Mercredi, vers 9 heures du matin, M. Edmond Pieters, 36 ans, machiniste, demeurant rue de la Lys, 19, est tombé en portant un châssis rempli de sable. Il fut relevé portant de graves contusions postéro-inférieure gauche du thorax.

M. le docteur Ballenghien qui lui prodigua des soins ne peut se prononcer avant une quinzaine de jours.

Le lendemain vers 5 heures du soir, c'était un autre machiniste qui était victime d'un accident. M. Charles Gousseau, 18 ans, demeurant rue d'Alger, 207, a laissé tomber sur le pied gauche une charge de fonte en fusion, ce qui lui occasionna des brûlures du 3e degré.

M. le docteur Dispa qui a donné des soins au blessé a prescrit un repos de 50 jours.

TOMBE D'UN ECHAFAUDAGE

Mardi vers 5 heures du soir, M. Jules Mulliez, âgé de 66 ans, maçon, demeurant rue d'Espagne, 20, travaillait pour le compte de MM. Bayart père et fils, entrepreneurs, rue du Moulin, chez M. Van Herzeele, 133, rue du Grand-Chemin, lorsque par suite d'un faux mouvement, il tomba de l'échafaudage et vint s'abattre lourdement sur le sol.

Relevé aussitôt par des camarades de travail il fut transporté à l'estaminet voisin, où il reçut les soins de M. le docteur Morival qui constata une entorse de l'épaule gauche. Le praticien a prescrit un mois de repos.

VOYAGEUR POUR BETHUNE

Hier matin, vers six heures et demie, les sous-brigadiers Cavelier et Chartrame ont arrêté, rue du Chemin-de-Fer, Paul Lepers, âgé de 21 ans, dactylographe, ayant demeuré rue des Longues-Haies, 105.

Cet individu est recherché en vertu d'un mandat d'amener délivré le 13 courant par M. Nicole, juge d'instruction à Béthune. Il est inculpé d'abus de confiance et escroqueries.

JEU DU HASARD

Jules Dhellemes, 17 ans, bacleur, demeurant rue des Tailleurs, 33, à Mont-de-Lens, a été l'objet d'une contravention pour jeu de hasard sur la voie publique.

VACHE POLTRONNE

De quoi eut peur, cette pauvre vache ? l'histoire, ou plutôt le rapport de l'agent ne le dit pas. Tout porte à croire que c'est d'une automobile.

Toujours est-il qu'elle passait fort tranquillement rue de Leers, conduite par Camille Mortier, lorsque sa frousse intense s'empara d'elle, l'incitant à faire des mouvements désordonnés.

La corde qui la retenait se brisa et la bête éperdue se jeta à travers champs, mettant à mal blés, betteraves, lins, en un mot tout ce qui se trouvait sur son passage.

Bien entendu, Camille Mortier, lancé à sa poursuite, perdait à chaque pas du terrain et il désespérait de jamais rejoindre sa vache, lorsque celle-ci fut arrêtée par les hommes d'équipe de la gare, près de la barrière des Trois-Forts.

Elle eut un mugissement d'rivoire pour son escapade.

« J'ai eu peur », semblait-elle expliquer.

UN CHIEN ENRAGE

Hier, vers une heure de l'après-midi, l'agent Willaumez était informé qu'un chien errant et paraissant suspect se trouvait rue des Fleurs, cour Desrousseaux.

Il se rendit aussitôt à cet endroit et ayant constaté que l'animal avait de l'écume à la bouche, il l'abattit.

M. Demora, vétérinaire, qui a examiné l'animal déclara qu'il était atteint d'hydrophobie.

DANS L'ENGRENAGE

Un accident est survenu dans l'atelier de construction de M. Ferdinand Delplanque, Grande-Rue. Le jeune Maurice Nyckées, 16 ans, apprenti mécanicien, demeurant rue de Lannoy, 510, étant occupé à la machine à eu la manche droite accrochée par une fraise à engrenages. Le bras fut entraîné, ce qui occasionna des plaies à l'avant-bras droit, intéressant la peau et les muscles.

M. le docteur Dubar a prescrit trois semaines de repos sauf complications.

UN DECORCEUR BLESSE

M. Achille Mathon, 25 ans, demeurant à Moere (Belgique), dégorgeur chez MM. Léon Allart et Cie, peigneurs, Grande-Rue, s'est fait prendre la main droite entre le tambour et le plateau d'un balayeur d'une carde en dégorgeant.

M. le docteur Delucby a constaté des plaies par ratissage des quatre doigts de la main. Le praticien a prescrit 25 jours de repos.

INDEX ECRASE

Mlle Céline Dujardin, 17 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 101, soigneuse chez MM. Alfred Motte frères et Jules Porisse, filateurs, rue des Longues-Haies, a eu l'index droit pris par le chariot de son métier ; l'ongle fut arraché.

M. le docteur Vanlaer a prescrit un mois de repos.

CONCERTS D'ETE

Voici le programme du concert qui sera exécuté, dimanche prochain 30 juin, par la Fanfare de Beaurepaire :

1. Les Chasseurs. — 2. L'Ouragan, ouverture. — 3. Dans l'Oasis (bluette). — 4. Les Roitelets, polka pour deux pistons. — 5. Le Prophète. — 6. Rose Mousse, fantaisie. — 7. Vladimir, marche russe.

CE QUE L'ON TROUVE

L'agent Willaumez a trouvé rue de l'Epeule, un tablier, un mouchoir et deux clefs.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez MM. Etienne Motte et Cie, M. François Fauvarque, 39 ans, rattacheur, demeurant rue du Duc, 12, s'est fait une contusion à l'aine en tombant dans la filature. 15 jours de repos.

— Chez MM. Ternynck frères, M. Jean-Baptiste Béague, 20 ans, rattacheur, demeurant rue Saint-Jean, 7, s'est fait une contusion au genou droit en heurtant le butoir de son métier.

15 à 20 jours de repos.

— Chez MM. Emile Roussel et fils, M. Albert Simoens, 24 ans, apprêteur, demeurant ruelle Cugnot, 7, s'est fait une rupture fibrillaire de la cuisse droite en soulevant une pièce.

15 jours de repos.

— Chez Mme veuve Vanasse, M. Camille Duquenne, charretier, demeurant rue Vauban, 8, à Lys, s'est fait une entorse du pied droit en chargeant un camion.

15 jours de repos.

— Chez M. Motte-Bossut fils, M. Carlos Boulanger, 34 ans, homme de peine, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 48, s'est fait une déchirure musculaire en soulevant une balle de coton.

15 jours de repos.

— Chez MM. Edmond Browaeys, de Geyter et fils, M. Jean Desouter, 17 ans et demi, apprêteur, demeurant rue et impasse de la Barbe d'Or, 2, s'est fait des plaies aux doigts de la main gauche en soulevant une pièce de tissus.

15 jours de repos.

— Chez MM. Henry Ternynck et fils, M. Henri Thaye, 40 ans, fileur, demeurant rue des Longues-Haies, cour Desreumeaux, 4, s'est fait une contusion au coude gauche en remettant une corde à son métier.

15 jours de repos.

— Chez MM. Ernoult Bayart frères, M. Honoré Ghysels, 18 ans, apprêteur, demeurant rue Centrale, à Wasquehal, a eu le médius gauche écrasé sous un ballot de tissus.

15 jours de repos.

SAVON PARIS MENAGE LANCHEU

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LE TIR REGIONAL. — *Avis aux retardataires.* — Le Tir Régional, 18, rue Neuve, à Roubaix, clôture son grand concours international et championnat aux armes Lebel, Gras, Comblain, carabines de précision (Handicap), carabines Lebel, la Française et similaires le 30 juin 1907. Prix du Président de la République, médaille d'argent du Ministre de l'Intérieur, médaille d'or du Conseil général du Nord, médaille de la Municipalité. 60 prix en espèces et dons. Breloques de championnat.

MOUVEMENT SOCIAL

COOPERATIVE « LA PAIX ». — La mise en cours des numéros pour l'émission d'obligations se faisant dès le prochain 30 juin, à dix heures et demie du matin, les coopérateurs ou acheteurs d'obligations sont invités à assister à cette réunion qui aura lieu au local, 73-75, boulevard de Belfort.

Le Conseil d'administration.

P.-S. — En vente à partir de ce jour les obligations au prix de 23 fr. 75 l'une avec un intérêt de 4 % l'an remboursables en trente années par voie de tirage au sort.

Le Conseil d'administration.

SOLIDARITE OUVRIERE (chorale). — *Répétition générale aujourd'hui vendredi, à 8 heures précises du soir au local ordinaire.*

L'EMANCIPATION DU FONTENOY. — Le groupe « L'Emancipation du Fontenoy » se réunira aujourd'hui 28 juin, à l'heure habituelle chez le citoyen Henri Debischop, estaminet de la Raquette, rue Blanchemaille.

Présence indispensable.

SYNDICAT DES METALLURGISTES. — Aujourd'hui vendredi, à 8 heures précises du soir, au siège du syndicat, Grande-Place, estaminet du Plat d'Or, réunion de la commission administrative.

Ordre du jour : Procès-verbaux. — Correspondances. — Congrès de Paris. — Questions importantes.

L'appel nominal sera fait.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 27 juin 1907

Naissances. — Jacques Damez, rue Charlry, 29. — Edouard Vanhaeck, rue Blanchemaille. — Jeanne Balory, rue Beaurewaert, 98. — Charles Schonoeghe, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 42. — Louis Desquiens, rue de la Vigne, 21. — Jules Gourouble, rue Blanchemaille. — Léa Doye, rue Blanchemaille. — Suzanne Vandeuvel, rue Lacroix, cité Derville, 3. — Arthur Ansart, rue Dupuytrem, cour Jonville, 5.

Décès. — Louise Ferrain, 2 ans, rue Chapelle-Carrette, cour Deregnaucourt, 4. — Suzanne Devrièse, 1 an, rue de Hocron, fort Loridan, 51. — Xavier Lagouge, 36 ans, sans profession, rue de Beaumont, 141. — Hélène Lothhiois, 10 ans, rue Newton, 23. — Léon Keirsgieter, 49 ans, débourreur, rue Blanchemaille. — Simonne Duverger, 5 mois, rue Blanchemaille. — Georges Vandewynckele 5 ans, rue de la Vigne, 33, cour Fredaux-Voreux, 2. — Mort-né, 1.

GAZETTE TOURQUENNOISE
BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

LE SOCIALISME ET LES ELECTIONS CANTONALES

Ce soir, à 6 heures et demie, aura lieu chez Noël Vantieghem, rue Carnot, une conférence publique et contradictoire. A l'ordre du jour : le Socialisme et les élections cantonales. Les citoyens Ghesquière, député, conseiller général, et Renaudel, délégué permanent au Comité national prendront la parole.

UN MACON BRULE PAR UN JET DE VAPEUR

Hier, à la fin de l'après-midi, un ouvrier de l'établissement Charles Tiberghien, 105, rue de Lille, a été victime d'un accident dont les conséquences ne seront heureusement pas aussi graves qu'on ne le supposait tout d'abord.

Un rivet d'une machine ayant sauté, cet ouvrier, Auguste Autbart, 50 ans, maçon, rue du Moulin, à Roncq, reçut un jet de vapeur qui le brûla aux bras et avant-bras, au cou, au visage et à la poitrine. Il fut sommairement soigné dans l'établissement, puis transporté en voiture à son domicile, où il fut soigné par le docteur Delegrange qui constata que les brûlures dont il était atteint étaient des brûlures du second degré, plus douloureuses que dangereuses.

Un repos de 15 jours a été prescrit au brûlé.

CAMION CONTRE UN MUR

Hier soir, à cinq heures, Louis Delporte, 47 ans, domestique chez Jules Petit, fabricant de fuseaux, rue de la Croix-Rouge, avait arrêté son camion en face de l'établissement Bernard Flipo, rue du Moulin.

Soudain, les deux chevaux attelés au camion prirent peur, on ne sait pourquoi et s'engagèrent à une allure désordonnée dans la rue de la Cité, voisine de la rue du Moulin. A la hauteur du numéro 161, le camion heurta le mur ; le camion fut renversé, tandis que le mur, celui de la maison portant le numéro 161 était crevassé sur une longueur de 2 mètres. Un des chevaux était grièvement blessé au front. Les dégâts matériels ne sont pas très importants.

L'UNION TOURQUENNOISE

Notre société municipale de gymnastique l'Union Tourquennoise prendra part, dimanche et lundi prochains, au concours organisé à Calais par l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais.

Ce concours a une importance exceptionnelle. Seize sociétés sont inscrites en division d'excellence. Notre société municipale prendra part aux concours suivants : concours de sections aux appareils, mouvements mains libres, individuels, artistique et athlétique, tir, natation.

Nos gymnastes suivent depuis longtemps un entraînement sérieux et sont, mieux que jamais, préparés à subir ces différentes épreuves.

M. Gustave Debrabant, ex-moniteur de Joinville, a été choisi par le Comité de Calais pour faire partie du jury des concours.

Bonne chance à nos jeunes camarades.

LES LAPINS N'ETAIENT PLUS LA

Un habitant de la rue du Tilleul, Victor Delhaye élevait avec sollicitude deux jolis lapins. Chaque matin, dès son lever, il se rendait dans sa cour et approvisionnait ses petits pensionnaires d'herbes et de carottes.

Jeudi une cruelle surprise l'attendait : les gentils herbivores n'étaient plus dans leur clapier. Un rôdeur les avait emportés dans la nuit.

Victor Delhaye a porté plainte. Mais il est peu probable qu'il retrouve ses lapins.

NATATION

On nous annonce pour le dimanche 14 juillet les éliminatoires de la région du Nord, pour la grande épreuve de la « Traversée de Paris à la nage ».

Cet événement sportif aura lieu au canal de Tourcoing-Roubaix, et attirera une foule aussi nombreuse que l'an dernier.

Demain nous donnerons les détails de cette fête.

LEURS RENTES

Chez Emile Leplat et fils, industriels, rue Duguay-Trouin, Paul Suppfy, 15 ans, bacleur, s'est coupé au bras gauche.

12 jours de repos.

— Chez Augustin Masquilier fils, entrepreneur, rue de l'Epinette, Félicien Tricot, 19 ans, maçon, rue Dupuytrem, 11, s'est blessé à la jambe gauche et à la main droite, en tombant.

8 jours de repos.

— Chez Lorthiois-Leurent fils, rue du Petit-Village, Modeste Grévist, 36 ans, rue d'Ypres, s'est fait une déchirure musculaire de la région sacro-lombaire.

8 jours de repos.

— Chez Jules Desurmont et fils, industriels, rue de Bradford, Blanche Decoeck, 16 ans, vaporiseuse, rue Hoche, 30, s'est brûlée au pied droit.

8 jours de repos.

— Chez A. et P. Pollet, peigneurs, rue de Dunkerque, Arthur Verstraen, 18 ans, Grande-Place, à Berckem, a eu la main droite prise dans un organe de son métier et fortement contusionnée.

3 semaines de repos.

— Chez Flipo fils aîné, filateur de coton, rue du Château Jules Dekeyser, 25 ans, rattacheur, rue de la Limite, 37 bis, au Couëtà Mouscron (Belgique), a été blessé au pied gauche par un morceau de verre.

10 jours de repos.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 27 juin 1907

Naissances. — Pannecoucke Agnès, cour du Luxembourg, 5. — Coquerelle André, rue d'Iéna, 3. — Dautricourt Lucienne, rue de Verdun, 53. — Castelain Georgette, rue Rambervillers, 22. — Dumard Suzanne, rue de la Belle-Vue, 11. — Blondel Marcelle, rue de Saint-Omer, 9.

Décès. — Deroy Agnès, 3 mois, rue de Louvois, 4. — Turck Louis, 36 ans, rue de Normandie, 4.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

VOLS. — Des malfaiteurs se sont introduits, la nuit dernière, au domicile des époux Mallet Jean-Baptiste, rue de Wasquehal.

Ces personnes s'absentent chaque jour pour aller faire leurs achats sur les marchés voisins. Ils partent habituellement vers une heure du matin, et c'est immédiatement après qu'ils eurent quitté leur maison que les malandrins ont mis à exécution leur vol.

Ils ont fait usage d'une échelle enlevée à M. Parmentier, du Capreau, et ont ensuite brisé la vitre d'une des fenêtres du 1er étage de la façade de la rue de Wasquehal, puis sont entrés dans la chambre principale qu'ils ont fouillée de fond en comble.

Ils ont également visité les autres pièces et ont enlevé savoir :

130 fr. en or, une montre en or avec chaîne du même métal ancien temps, trois tours de cou, deux croix, une chaîne dame, une broche avec perles fines, une chevalière avec émeraude et diamant, une paire dormeuse ancien temps, une paire boutons et crochets, deux paires boucles d'oreilles, une épingle cravate homme ; le tout en or ; un bracelet argent et une douzaine couteaux manche ruolz.

L'échelle a été retrouvée ce matin dans les latrines vides de la Société anonyme des produits chimiques, à Croix.

Plainte a été déposée au commissariat de police.

— Un autre vol a été commis également à la gare de Croix, 1800 mètres environ de fil téléphonique en cuivre ont été coupés et enlevés sur un parcours d'environ 600 mètres entre les poteaux 7600 et 8200.

Ce vol audacieux a été accompli dans la nuit du 25 au 26 courant. Le préjudice incombe pour partie à l'Etat.

INCENDIE. — Un commencement d'incendie s'est produit, vers 6 heures et demie du soir, le 26 courant, au domicile de M. Martin, rue du Crouest. Un plafond a été endommagé par l'eau. Dégâts insignifiants.

WATTRELOS

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la salle d'emballage de l'usine Leclercq-Dupire, un ouvrier, Laurent Bettremieux, âgé de 47 ans, et demeurant à Wattrelos, rue de France, a reçu un rouleau sur le pied et s'est contusionné le gros orteil gauche.

8 jours de repos ont été prescrits.

ETAT-CIVIL du 27 juin. — *Naissances.* — Marguerite Vancoppenolle, rue de Tourcoing. — Lucien Bouchart (Sarbel). — Andréa Lepoutre (Bas-Chemin). — Olivier Dupenchel (Petit Paris).

LES GREVES. — Hier matin, les 18 ouvriers de M. Henri Deschamps ont eu une entrevue avec le patron. Celui-ci ne voulant accorder aucune augmentation, les ouvriers se sont retirés.

Une nouvelle entrevue aura lieu ce matin.

LYS

DEUX VOLS. — Hier matin, en se rendant à sa construction, derrière le tissage Virin, M. Henri Caillaux a constaté que, pendant la nuit, un malfaiteur lui avait enlevé une bêche, une pelle, des briques et du mortier, le tout évalué à 10 francs.

— M. Bellin, demeurant, rue de Leers, a constaté, hier matin, que deux superbes lapins, qui se trouvaient dans son clapier, avaient changé de propriétaire.

Plainte a été déposée à la gendarmerie de Roubaix.

TOUFFLERS

LA FRAUDE. — MM. Clément Gauchet, sous-brigadier et Joseph Kléné, préposé des douanes, à Roubaix, ont arrêté, à Toufflers, près de la Planche du Garde, Victoire Delahousse, 29 ans, demeurant rue de Beaurewaert, 18, à Roubaix, qui portait 1 kilo de café vert, 500 grammes de café torréfié, et 50 grammes de tabac, le tout d'une valeur de 6 fr. 63.

La fraudeuse a été conduite à la gendarmerie de Lannoy, pour être dirigée sur Lille.

Lille

Mort mystérieuse

Une vieille femme rentrée saoule et tombée dans l'escalier, meurt étant couverte de coups. — Est-ce l'escalier ou X.. qui lui marqua le corps ?

Une mort étrange s'est produite dans la rue de Wattignies, et l'on se demande par quel coup de théâtre se terminera ce mystère.

Au numéro 38 de la rue de Wattignies, habitaient les époux Vervaert-Ventghem. Le mari Henri, âgé de 62 ans est journalier chez M. Leroy, rue de la Plaine. La femme Rosalie, âgée de 52 ans, faisait des ménages et avait malheureusement des habitudes d'intempérance.

Elle cultivait la dive bouteille avec entrain. Dans la soirée de dimanche elle était encore rentrée saoule vers 7 heures et monta l'escalier pour aller à sa chambre, située au 1er étage.

Son équilibre instable ne lui permit pas de rester debout dans l'escalier. Elle tomba à la renverse et vint s'étaler sur le sol en geignant.

Des voisins accoururent et la relevèrent. On la monta à sa chambre et on la mit coucher. Comme elle se plaignait de douleurs dans l'estomac on lui donna à manger.

Hélas son état alla en empirant. Comme un voisin vint hier matin vers 11 heures pour la visiter on la trouva si mal qu'on se décida à aller chercher un médecin et prévenir la police.

M. Gosselin, docteur vint en l'absence du mari et trouva la vieille femme dans un état comateux. Il conclut aux effets d'une commotion cérébrale et fit transporter la malade à l'hôpital de la Charité.

DECOUVERTE INATTENDUE

Une voiture d'ambulance opéra le transfert. On lui donna des soins à l'hôpital et on remarqua alors, vers 3 heures, qu'elle portait sur le corps des traces de violences et des ecchymoses.

Les médecins prévinrent téléphoniquement M. Ponnavoy, commissaire du 7e arrondissement de ce qu'ils venaient de découvrir. Pendant ce temps la blessée mourait.

M. Ponnavoy se rendit rue de Wattignies pour ouvrir une enquête, les médecins refusant le permis d'inhumer et déclarant que la vieille avait du être la victime de sévices graves.

Le commissaire a recueilli les dires de nombreux témoins et en interrogera encore aujourd'hui.

Le parquet a été prévenu et M. Delalé, juge d'instruction a été désigné pour s'occuper de cette étrange affaire.

L'autopsie de la femme Vervaert sera faite vendredi matin par M. le docteur Dutilleul, médecin légiste.

Qui l'aurait frappée ? Nous ne pouvons le dire. Il ne faut pas anticiper sur les événements et devancer l'œuvre de la justice.

Si quelqu'un était irrité des « beuveries » trop fréquentes de la victime, c'est sans doute cette personne qui aura frappé. Il faut attendre avant de se prononcer.

En attendant le résultat de l'autopsie, le mari de la victime a été prié de se tenir à la disposition de la justice.

Le parquet, représenté par M. Delalé, descendra aujourd'hui rue de Wattignies pour continuer l'enquête sur cette affaire mystérieuse.

EN CETTE SAISON

Etes-vous sujet aux faiblesses, aux migraines, aux digestions pénibles ? Prenez pour combattre ces malaises dix gouttes d'alcool de menthe de RICQLÈS dans un verre d'eau sucrée. D'une saveur exquise, le RICQLÈS calme la soif. 2 Grands Prix, Liège 1905.

La journée des tamponneurs

Un car V tamponna une voiture en blessa les voyageurs, et fit prendre le mors aux dents au cheval.

Un accident, causé par un car électrique, et dont les conséquences auraient pu avoir des suites très graves, s'est produit dans la matinée de jeudi.

Un marchand de légumes, M. Tobot, demeurant 40, rue d'Antin, conduisant sa voiture attelée d'un cheval, dans laquelle avaient pris place sa femme et son fils, passait, vers onze heures et demie, rue Colbert.

Il arrivait à la hauteur de la rue des Stations, quand un car V, venant à vive allure, le tamponna.

Sous la violence du choc, les brancards se brisèrent et le cheval, se trouvant libre, partit au galop dans la direction de la place des Halles Centrales.

Le véhicule, n'étant plus soutenu, s'abattit sur le devant, précipitant hors de la voiture M. et Mme Tobot, ainsi que leur enfant qui roulèrent sur la chaussée.

Des passants, témoins de l'accident, se portèrent à leur secours et s'empressèrent de les relever.

Des trois voyageurs, seule Mme Tobot avait été blessée dans sa chute. Elle portait au genou gauche une blessure qui, heureusement ne paraît avoir aucun caractère de gravité.

Elle a reçu des soins dans une pharmacie voisine.

Quant à M. Tobot et à son fils, ils ne portent que des égratignures insignifiantes et en seront quittes pour l'émotion produite par cette terrible chute.

Le cheval, qui avait continué sa course, traînant les deux brancards, fut arrêté à quelques centaines de mètres plus loin par un courageux citoyen, et avant qu'il ait commis des accidents.

Les dégâts matériels sont assez importants.

Délégués cantonaux

Nous recevons le communiqué suivant :

ASSOCIATION DES DELEGUES CANTONAUX DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE. — Ce nouveau groupement a tenu sa première assemblée générale mercredi à 4 heures. Un grand nombre de délégués étaient présents.

L'assemblée a discuté le projet de règlement établi par le comité provisoire, et l'a adopté après diverses modifications. Il a été ensuite procédé à l'élection du bureau et de la commission.

Ont été élus : président : M. Hébert, inspecteur général honoraire des postes ; vice-présidents : MM. Vandenbosch, industriel à Wambrechies ; Bipper, directeur du Conditionnement à Roubaix ; Boutemy, propriétaire à Templemars ; Chas, maire d'Armentières ; secrétaires : MM. Leleu et Bloch, négociants à Lille ; trésorier : M. Deraet, négociant à Lille.

Les commissaires cantonaux, à raison d'un commissaire pour chacun des 22 cantons de l'arrondissement, sont : MM. Lefebvre, juge de paix de Pont-à-Marcq ; Titren, président du bureau de bienfaisance de Lille ; Nigeon, président du Sou des Ecoles laïques de Lille ; Lévy, négociant ; docteur David Thibaut, Lepot, pharmacien ; Pérot, avocat ; de Lauwereyns, avocat à Lille ; Mollet, conseiller municipal à Lambersart ; Leroy, distillateur à Houplines ; Delaplace, industriel à Sainghin ; Jolivet, ancien maire à Lomme ; Klein, médecin à Wahagnies ; Ducarin, maire de Comines ; Vergez, industriel à Seclin ; Detroy, médecin à Flers ; docteur Dupré, à Wattrelos ; docteur Delattre à Roubaix ; Becquet, receveur-buraliste à Croix ; Lecomte, adjoint au maire ; docteur Jullien à Tourcoing ; Vincent, conseiller d'arrondissement à Mouvaux.

La prochaine réunion aura lieu en octobre et l'Association fonctionnera dès lors régulièrement. Un plan de travail sera établi d'ici là, et les éléments ne manqueront pas.

Pour avoir la fille

Aventures de l'émoucheteur qui moucheta Alzire et sa mère.

Un émoucheteur, Victor Rosiers, 18 ans, demeurant rue Buffon, cour Beffe, 9, faisait la connaissance, il y a quelque temps d'une jeune fille de son âge, Florence Stenssens, dont les parents habitent rue de Valenciennes, cité Debailleux, 17. Les jeunes gens se plurent et se l'avouèrent. Leur imylle paraissait devoir ne jamais se terminer, lorsqu'il y a quelques jours, en raison de son mauvais caractère, Florence signifia congé à son amant. Rosiers fut atterré par cette rupture, mais il ne désespérait pas de faire revenir son amie sur sa décision.

C'est ainsi que lundi soir, il alla à sa rencontre avec l'intention de la forcer à revenir chez lui.

L'ayant aperçue, il l'aborda.

Mais malgré tous ses serments d'amour et de fidélité, rien n'y fit, la jeune fille refusa de revenir sur sa décision.

C'est alors qu'il se mit en demeure de lui faire la première leçon de jiu-jitsu.

Affolée, la jeune fille rentra chez elle et raconta à sa mère la scène qui venait de se passer avec l'émoucheteur. C'est alors que la maman ayant des idées pacifiques conçut le projet de se rendre le lendemain près du jeune homme et de lui intimer l'ordre de cesser ses assiduités près de son enfant.

Afin d'être plus assurée, elle décida sa fille Alzire, âgée de 22 ans, de l'accompagner dans cette démarche.

Le mardi, les deux femmes arrivaient rue Buffon, lorsque soudain elles se trouvèrent face à face avec Rosiers. Sans laisser le temps à la maman de lui causer, il se mit en position et exécuta avec agilité plusieurs leçons de boxe, y joignant de magnifiques coups de tête.

Mises dans un piteux état, les deux femmes rougissantes de colère et de dépit, se rendirent au poste du 7e arrondissement déposer une plainte contre Rosiers qui fut arrêté.

L'arrestation de Rosiers, déféré au parquet a été maintenue.

PAS-DE-CALAIS

Lens

UN SATYRE

Trois fillettes d'une dizaine d'années qui passaient le long du sentier qui se trouve entre l'extrémité de la rue du Quatorze-Juillet et le canal, furent accostées par un individu qui était couché dans le fossé bordant le sentier. Après s'être livré à des exhibitions d'un goût douteux, le dégoûtant personnage chercha à les entraîner du côté du canal. Il leur donna quelques pièces de monnaie pour les attirer.

Heureusement les parents furent prévenus et se mirent à sa poursuite. Rejoint près du pont de la ligne d'Armentières, l'individu abandonna les fillettes et s'enfuit non sans avoir menacé de frapper de son couteau un de ses poursuivants.

L'enquête à laquelle s'est livré M. Thomas, commissaire de police a établi que cet immonde individu, qui ne put heureusement arriver à ses fins, est un sieur Derruder Camille, 35 ans, demeurant rue du Chapitre.

Derruder qui n'a pas reparu depuis à son domicile est activement recherché.

Les Hémorroïdes

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament l'Elixir de Virginie Nyrdahl, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature Nyrdahl. 1840-4

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 27 juin 1907
Présidence de M. GODART

Le mic-mac !

Cinq bijoutiers lillois, MM. C. P. H. G. et B. sont poursuivis pour avoir pratiqué aux ventes mensuelles du Mont-de-Piété, le système dit du « mic mac ».

Nous avons naguère raconté en quoi il consistait.

Des personnes se mettent d'accord en vue d'acheter dans une vente publique aux ench